

## Pour une généralisation de l'épargne-retraite solidaire

Le Gouvernement a décidé de procéder à une réforme majeure de l'épargne-retraite et d'harmoniser les produits souscrits par les particuliers comme par les entreprises, proposés par un assureur ou par un gestionnaire d'actifs.

Si cette réforme tend à mieux protéger l'épargnant, elle ne peut faire l'impasse sur la solidarité, tant dans les régimes de base par répartition qu'il faut préserver que dans l'épargne retraite individuelle ou collective. Il est d'autant plus essentiel d'introduire cette dimension dans la réforme que l'épargne retraite finance à long terme notre économie. Elle doit donc s'appuyer sur un projet de société et sur un projet de développement durable et solidaire.

Les produits d'épargne solidaire offrent aujourd'hui l'occasion de financer des entreprises et associations à forte utilité sociale, qui privilégient la recherche d'un impact social et environnemental positif pour la société à la seule rentabilité financière. Elles ont adopté des modèles économiques pérennes qui favorisent l'insertion des demandeurs d'emploi souhaitant créer leur activité grâce au microcrédit (ADIE), soutiennent la création d'emplois par les entrepreneurs sociaux (France active), luttent contre le mal-logement des sans-abri ou des plus fragiles (Habitat et humanisme ; Fondation Abbé Pierre), favorisent la transition écologique et énergétique citoyenne (Enercoop), ou le développement économique dans les pays du Sud (SIDI, Oikocredit). Les pouvoirs publics doivent mieux encourager tous ces acteurs qui jouent un rôle bénéfique mais trop méconnu dans la cohésion sociale et territoriale de notre société et son orientation vers un développement soutenable.

Les bénéficiaires d'épargne solidaire, qu'il s'agisse de très jeunes entreprises ou de projets matures en phase de changement d'échelle, ont besoin de ce surcroît d'épargne. Sans que ce soit l'intention du Gouvernement, la disparition de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a supprimé une incitation fiscale en faveur du financement des PME et des acteurs solidaires, qui a d'ores et déjà fragilisé leur action. Le décret mettant en œuvre le livret de développement durable solidaire voté par le Parlement dans la loi Sapin II n'a jamais été publié si bien que ce financement supplémentaire fléché vers l'économie sociale et solidaire et la rénovation énergétique des bâtiments ne peut être mobilisé. La réduction de la dépense publique fragilise par ailleurs l'octroi de subventions publiques aux associations et aux acteurs de l'insertion. L'Etat et les collectivités territoriales ont donc intérêt à favoriser l'essor des acteurs à forte utilité sociale déployant des modèles économiques comme ceux que finance l'épargne solidaire.

Les épargnants attendent une telle évolution. L'époque est révolue où ils confiaient leur épargne aux intermédiaires financiers sans s'interroger sur ce que leur capital finance. Les particuliers souhaitent devenir acteurs de leur épargne et que cette dernière favorise une économie plus durable et plus solidaire. La preuve : chaque fois que, comme en épargne salariale, un produit solidaire leur est proposé, ils le choisissent massivement pour donner du sens à cette épargne.

Les intermédiaires financiers, forts d'une longue expérience, savent construire ces produits et les commercialisent avec succès. Certains assureurs militants pour l'assurance-vie ou les gestionnaires d'actifs pour l'épargne salariale ont fait des produits solidaires le cœur de leur offre. Et les fonds 90/10, qui comportent une poche solidaire, commencent à être copiés à l'étranger.

A l'heure où le Gouvernement entend harmoniser les produits d'épargne-retraite, nous lui demandons de généraliser l'offre de produits solidaires, une généralisation qui s'effectuerait à coût nul pour les finances publiques, de produits qui ont du sens pour l'épargnant et contribuent à la cohésion sociale et territoriale de notre pays. L'épargne salariale et son produit retraite, le PERCO, comprennent déjà des offres solidaires. Faisons de l'harmonisation des produits de retraite l'occasion d'une harmonisation par le haut. Et généralisons l'épargne retraite solidaire dans l'intérêt bien compris des épargnants, des entreprises solidaires, des territoires et d'une cohésion sociale mise à mal par des années de crise économique et d'accentuation des phénomènes d'exclusion.

Rédacteurs : Alexis Masse, secrétaire confédéral numérique, finance responsable CFDT / CIES et Frédéric Tiberghien, président de Finansol.

**Signataires :**

- Frédéric Lavenir, président de l'Adie
- Frédéric Sève, secrétaire national CFDT
- CIES
- Jean-Louis Bancel, président du Crédit Coopératif
- Alexis Masse, président du FIR
- Christian Sautter, président de France Active
- Jean Marc Altwegg, président de France Active Investissement
- Bernard Devert, président d'Habitat et Humanisme
- Dominique Mahé, président de la MAIF
- Luc Prayssac, président du RAIR
- Dominique Lesaffre, directeur général de la SIDI
- François Chaillou, président de Solifap, société d'investissement solidaire de la Fondation Abbé Pierre

Retrouvez la tribune sur lemonde.fr : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/06/23/reforme-des-retraites-pour-une-generalisation-de-l-epargne-retraite-solidaire\\_5320134\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/06/23/reforme-des-retraites-pour-une-generalisation-de-l-epargne-retraite-solidaire_5320134_3232.html)